

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que le règlement numéro 863-21 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt mille (80 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 655-05, 663-06, 666-06, 667-06, 703-08, 720-09, 721-09, 736-11, 762-13, 781-15, 782-15, 784-15, 787-15 de la municipalité de Sainte-Catherine a été adopté comme suit :

.- Avis de motion:	19 janvier 2021
.- Dépôt du projet de règlement :	19 janvier 2021
.- Adoption:	9 février 2021
.- Approbation du Ministère des Affaires municipales et Habitation:	1 ^{er} octobre 2021
.- Entrée en vigueur:	18 octobre 2021

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en présentant une demande aux Services juridiques et greffe à l'adresse suivante greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca

Donné à Sainte-Catherine, ce 18 octobre 2021



Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière